



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes, aux personnes intéressées que le Comité de démolition de la Municipalité de McMasterville tiendra une séance le **20 mars 2023, à 18 h 45**, au Centre communautaire intégré de McMasterville (CCIM), situé au 255, boulevard Constable, conformément au Règlement numéro 428-00-2022 relatif à la démolition d'immeubles, afin de statuer sur la demande de démolition ayant trait au bâtiment suivant :

- Un bâtiment principal situé aux **740-760, rue Bernard-Pilon**.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la Municipalité, par l'un des moyens de communication suivants :

- Par courriel à l'adresse électronique info@mcmasterville.ca en indiquant « **Commentaire relatif à une demande de démolition** » dans l'objet du message;
- Par lettre adressée au 255, boulevard Constable, McMasterville, Québec, J3G 6N9 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant l'Hôtel de Ville, en indiquant « **Commentaire relatif à une demande de démolition** » sur l'enveloppe.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée pourra se faire entendre du Comité à ladite séance relativement à cette demande.

Donné à la Municipalité de McMasterville, ce 6^e jour du mois de mars 2023.

La directrice des Services juridiques et
greffière adjointe,

Me Marie-Josée Bédard